



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 77799

Texte de la question

M. Frédéric Barbier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le défaut d'obligation de contrôle technique des cyclomotoristes et des quads. En 2013, sur nos routes, il y a eu 632 décès et plus de 7 200 blessés parmi les cyclomotoristes. Alors que depuis le 2 juillet 2013, le Parlement européen a voté le règlement sur le contrôle technique des véhicules, la France n'impose toujours pas ce contrôle ni sur les deux roues motorisés, ni sur les quads. En outre, des études réalisées font état de l'impact positif que cette réglementation pourrait avoir en termes d'accidentologie et de pollution sonore engendrées par ces véhicules. Il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour pallier ce défaut d'obligation qui pourrait pourtant créer des emplois non délocalisables sur l'ensemble de notre territoire, tout en renforçant notre sécurité et notre santé.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77799

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2797

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)